

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 560 - 7 décembre 2020

Éditorial

Réseaux sociaux : des «capsules» à proscrire !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Selon le site blogdumoderateur.com¹, deux milliards d'internautes utilisent chaque mois la plateforme YouTube avec plus de 80.000 vidéos vues en une seconde, et plus d'un milliard d'heures de vidéos sont visionnées sur YouTube par les internautes à travers le monde par jour. Et toujours d'après la même source, il faudrait 82 ans pour visionner le nombre de vidéos mises en ligne sur cette plateforme en une heure.

Au Maroc, le nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux a atteint 17 millions en 2019, soit un taux de pénétration de 47%, contre 17% en moyenne sur le

continent, selon le «Mobile Report 2019»². Quant au taux de visionnage sur YouTube au Maroc, il a augmenté de 45% durant la même année.

En effectuant une recherche sur YouTube ou en surfant sur les réseaux sociaux, ces internautes nationaux peuvent consulter un nombre quasi illimité de vidéos. Tous les sujets y passent, y compris la santé et le bien-être. Ces capsules enregistrées le plus souvent avec un simple Smartphone foisonnent d'informations approximatives ou inexactes. Le plus grave, certaines de ces vidéos conseillent aux internautes le recours aux médica-

ments qu'ils présentent parfois comme des remèdes miracles. Cette forme de publicité illicite peut malheureusement avoir de lourdes conséquences sur la santé les usagers du médicament.

En effet, les «YouTubeurs» préconisent l'utilisation d'anti-inflammatoires alors qu'ils ne doivent être délivrés que sur ordonnance. Et que dire des spécialités à base de sildénafil qui sont conseillées avec une légèreté déconcertante ? Faut-il le rappeler, cet inhibiteur de la phosphodiesterase de type 5 indiqué en cas de dysfonctionnement érectile a d'importantes contre-indications. Cette

molécule peut, entre autres, potentialiser l'effet hypotenseur des dérivés nitrés. C'est ce qui explique que ce médicament appartient au tableau A (Liste I).

Au moment où nous mettons sous presse cet éditorial, des milliers de Marocains sont en train de visionner des chaînes diffusant des messages dangereux pour leur santé. C'est sans doute ce qui a poussé le Conseil de l'Ordre des pharmaciens d'officine du Sud³ à adresser une lettre d'information dans ce sens à ses ressortissants. Cette lettre, qui a été largement partagée à travers les réseaux sociaux, rappelle les dispositions de la loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie relatives à la publicité des médicaments.

L'article 41 de cette loi précise que la publicité auprès du public pour un médicament n'est admise qu'à la condition que ce médicament ne soit pas soumis à prescription médicale, qu'il ne

soit pas remboursable par les régimes d'assurance-maladie ou que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ne comporte pas de restrictions en matière de publicité auprès du public en raison d'un risque possible pour la santé publique. Bien évidemment, cet article s'adresse à l'établissement pharmaceutique détenteur de l'autorisation de mise sur le marché du médicament candidat à une publicité. Quant à l'article 42 de cette même loi, il subordonne cette publicité à l'obtention d'un visa délivré à cet effet.

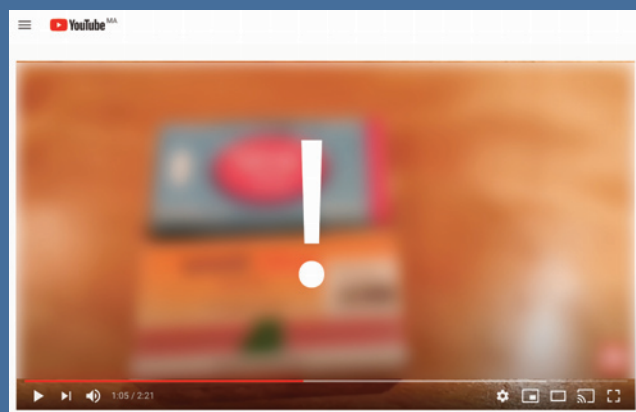
Or, ces personnes, qui diffusent des capsules vantant le mérite de tel ou tel médicament en faisant fi des lois en vigueur, ne se rendent pas compte que n'importe quel internaute peut télécharger leur vidéo et les poursuivre en justice pour mise en danger d'autrui et pour publicité illégale des médicaments.

Aussi, l'administra-

tion ne peut pas rester dans l'expectative, il est temps de mettre en place une «web-vigilance» dont le fonctionnement devrait être inspiré du système de pharmacovigilance. En pratique, les professionnels de santé, les pharmaciens responsables des laboratoires et le public pourraient notifier les vidéos inappropriées à un organisme chargé de traiter ces réclamations. Cet organisme peut, dans un premier temps, exiger de YouTube ou des réseaux sociaux de retirer d'urgence les vidéos incriminées en attendant d'étudier le cas en question et prendre les mesures qui s'imposent.

Source :

- 1- Lien
- 2- Lien
- 3- Lien



REVUE de presse

CNSS : les soins afférents à la maladie Covid-19 sont pris en charge

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a annoncé le jeudi dernier que les soins médicaux afférents à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) sont couverts dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire (AMO), avec effet à compter du 28 octobre 2020.

«Le remboursement et la prise en charge se feront conformément à la tarification nationale de référence en vigueur, en tenant compte du protocole mis en place par le ministère de la Santé et constituant la base de la prise en charge médicale du Covid-19», a indiqué la CNSS dans un communiqué.

Quant au test PCR, cet organisme précise qu'il n'est pas encore remboursable et qu'il le sera dès que le tarif et les modalités de remboursement seront arrêtés par l'Agence nationale de l'assurance-maladie (ANAM).

Source : MAP

Vaccins anti-Covid-19 : Va-Q-Tec a le vent en poupe !

Le vaccin développé par le groupe Pfizer et BioNTech vient d'obtenir l'autorisation du gouvernement britannique et sera utilisé à grande échelle pour immuniser la population. D'autres commandes de ce vaccin ont également été effectuées et n'attendent que le feu vert des autorités sanitaires américaines et européennes pour être honorées. Or, ce qui caractérise ce vaccin par rapport aux autres c'est sa conservation qui doit être effectuée à -70 ° ce qui

constitue un réel défi, d'autant plus qu'il s'agit de milliards de doses à transporter aux quatre coins du monde.

Pour effectuer cette mission, les industriels ont jeté leur dévolu sur les conteneurs mis au point par la société allemande Va-Q-Tec. Ces conteneurs, qui fonctionnent sans moteur électrique pour le refroidissement, font appel à une technologie utilisant des particules de silice permettant de maintenir une température constante dix jours durant.

Selon le patron de Va-Q-Tec, Joachim Kuhn, sa société serait impliquée dans 30 à 40 projets de transport de doses du vaccin anti-Covid-19. Pour mener à bien ces missions, Va-Q-Tec dispose actuellement de 2.500 conteneurs et va en produire 10.000 en 2021.

Pour le transport des doses en Afrique, en Amérique latine et une partie de l'Asie du Sud-Est, Va-Q-Tec propose un conteneur plus léger, habillé de carton pour être recyclable et livré en pièces détachées qui seront assemblées sur place.

Va-Q-Tec compte aujourd'hui sept sites à travers le monde et emploie 500 personnes. Elle réalise un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros en 2019 et a deux concurrents : l'américain Csafe et le suédois Envirotainer.

Source : <https://www.france24.com>

Poutine donne l'ordre de démarrer des campagnes de vaccina- tion «à grande échelle» dès la semaine prochaine en Russie.

Le Centre de recherches moscovite de Gamaleïa vient d'affirmer que son vaccin Spoutnik V est aussi efficace que le

vaccin mis au point par Pfizer/BioNTech et Moderna. D'après ce centre, l'efficacité de Spoutnik V serait de 95%, sachant que la troisième phase d'essais cliniques conduits auprès de 40.000 volontaires n'est pas encore achevée.

«Je sais que plus de 2 millions de doses ont déjà été produites ou seront produites dans les prochains jours», a affirmé le Président russe qui a indiqué que les groupes à risque, médecins et enseignants bénéficieront en premier de Spoutnik V. Les autorités russes ont annoncé, au mois de novembre dernier, que 400.000 militaires seront vaccinés. Quelque 80.000 d'entre eux le seront avant la fin de ce mois.



Les pays européens ne semblent pas s'intéresser à Spoutnik V. L'Union européenne (UE) a conclu six contrats (Pfizer/BioNTech, AstraZeneca, Johnson & Johnson, Sanofi-GSK, Moderna et CureVac). Elle n'a cependant rien négocié avec les Russes. Seule la Hongrie fait exception.

En effet, Budapest vient de se faire livrer des échantillons de Spoutnik V pour évaluation. Des livraisons à plus grande échelle pourraient être envisagées prochainement. La Hongrie pourrait même se lancer dans la production de ce vaccin en 2021. L'UE a indiqué que la Hongrie peut se passer du feu vert de l'UE seulement cette procédure ne peut être que temporaire et limitée.

Source : <https://www.leparisien.fr/>

Nouveau



En vente chez :
Livremoi.ma pour l'ensemble du Maroc
Alfia a rabat, en face parlement
Basta à l'agdal, en face rond point descartes
Mme marylene benvel pour l'ensemble du Maroc



Professeur Youssef EL FAKIR

Professeur de Radiologie,
Conférencier - Expert en télémedecine
Vice-Président de la Fondation
des Médecins Enseignants Libéraux
Past Président de la Société
Marocaine de Radiologie

La récente crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences directes sur notre mode de vie, notre économie et notre Santé, nous ont amenés à « auditer » notre système de Santé national et analyser sa capacité à faire face aux défis sanitaires actuels et futurs. Nous avons voulu comprendre ses points forts, ses insuffisances et ses défaillances, afin de proposer des pistes de réflexion et d'amélioration.

Notre plaidoyer s'appuie sur des indices et des enquêtes de Santé émanant d'organismes gouvernementaux et d'ONG spécialisés dans le domaine de la Santé, mais aussi sur l'expertise de nombreux acteurs de la Santé au Maroc.

L'usage que nous en faisons est d'ordre purement intellectuel. Il ne nous appartient pas de nous substituer aux organes de l'État. Notre ambition n'est pas de juger, d'accuser ou de convaincre, mais d'inviter à réfléchir.

La première partie de cet ouvrage concentre l'essentiel des données en matière d'offre et de gestion des soins dans notre pays, tandis que la seconde partie, organisée sous forme de chapitres, est un plaidoyer où nous apportons nos analyses et notre vision pour une restructuration de notre système de Santé.

Notre volonté est d'éclairer l'opinion publique, les pouvoirs publics, les partis politiques et toutes celles et ceux en charge de la Santé dans notre pays, en vue d'initier, en connaissance de cause, un débat national sur le système de Santé au Maroc.

DU MÊME AUTEUR ET CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Échographie du foie : Stratégie diagnostique devant la découverte d'une lésion en échographie.

Cancer : Données générales, diagnostic et traitement, en 4 volumes.

